

# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# FEUILLETON N° 7

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

# **PRIÈRE**

#### TREIZE HEURES TRENTE

# **AFFAIRES COURANTES**

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

#### M. le *ministre* FIELDING

 $(N^{\circ} 2)$  — Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (aide aux tuteurs)/The Child and Family Services Amendment Act (Guardianship Support)

#### M. le *ministre* FRIESEN

(N° 5) — Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act

#### M. le *ministre* FRIESEN

(N° 6) — Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act

#### M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES

 $(N^{\circ} 7)$  — Loi sur les bassins hydrographiques durables (modification de diverses dispositions législatives)/The Sustainable Watersheds Act (Various Acts Amended)

# M<sup>me</sup> la ministre COX

(N° 8) — Loi sur la modernisation de la publication des avis du gouvernement (modification de diverses lois)/The Government Notices Modernization Act (Various Acts Amended)

#### M. le *ministre* FIELDING

(N° 9) — Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants (pouvoirs accrus en matière de gestion et d'obligation redditionnelle)/The Community Child Care Standards Amendment Act (Enhanced Powers Respecting Governance and Accountability)

#### M. MARTIN

(N° 200) — Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act

#### M. LAGIMODIERE

(N° 201) — Loi sur la Journée de reconnaissance des agents de conservation du Manitoba/The Manitoba Conservation Officers Recognition Day Act

#### M. FLETCHER

(N° 202) — Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act

#### M. FLETCHER

(N° 203) — Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act

#### M. FLETCHER

(N° 205) — Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)

# M. FLETCHER

(N° 206) — Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act

#### M. FLETCHER

(N° 207) — Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)

#### M. LINDSEY

(N° 211) — Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act

#### RAPPORTS DE COMITÉS

# **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

#### **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## **QUESTIONS ORALES**

#### **PÉTITIONS**

M. ALLUM

M. ALTEMEYER

M<sup>me</sup> FONTAINE

M. GERRARD

M. KINEW

M. LINDSEY

M. MALOWAY

M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan)

M. MARCELINO (Tyndall Park)

M. SELINGER

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas)

M. SWAN

M. WIEBE

# **ORDRE DU JOUR**

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

# REPRISE DU DÉBAT (SIXIÈME JOUR)

Sur la motion de M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE

Que soit présentée à la lieutenante-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la quarante et unième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas)

Il est proposé que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) n'ait pas su protéger les services de soins de santé de première ligne auxquels se fient les familles et les aînés manitobains puisqu'il a fermé à la hâte des salles d'urgence et des centres de soins d'urgence et qu'il a éliminé les services externes de physiothérapie et d'ergothérapie;
- b) ait omis d'investir dans les interventions en amont dans le domaine de la santé, tels la prévention primaire, l'assurance-médicaments et les soins à domicile, ce qui aurait aidé les Manitobains à rester en santé chez eux;

- c) ait signifié son intention d'éliminer davantage d'emplois de première ligne, en plus des milliers d'emplois dont il a déjà ordonné l'élimination, ces mesures ayant de graves conséquences pour les Manitobains, surtout dans les communautés du Nord comme Churchill, laquelle n'a même pas fait l'objet d'une mention dans le discours du trône;
- d) n'ait pas présenté de stratégie d'emploi visant à faire face aux changements technologiques à venir;
- e) n'ait pas offert de stratégie en matière de changements climatiques dont les revenus proviendraient de la tarification du carbone et qui serviraient à des initiatives visant à combattre le réchauffement planétaire et à aider les Manitobains à faible revenu à accéder à des options écologiques;
- f) ait annoncé son intention de refiler aux municipalités les responsabilités de la province en matière de services, telle la réfection des routes, et ce, après avoir mis fin à l'octroi de subventions pour une période de deux ans et éliminé une entente historique concernant le partage des coûts du transport en commun des municipalités;
- g) n'ait pas réussi à mettre de l'avant une stratégie globale pour la réduction de la pauvreté qui permettrait aux familles et aux enfants de se sortir de la pauvreté et qu'il ait plutôt réduit le financement voué aux services de prévention, qu'il ait augmenté les frais de scolarité pour les études postsecondaires et qu'il ait restreint l'accessibilité des services de garde d'enfants pour de nombreuses familles manitobaines,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M<sup>me</sup> LAMOUREUX

Il est proposé que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa g), de ce qui suit :

- h) ne se soit pas engagé à revenir sur les décisions suivantes : l'élimination des équipes de soins de santé axées sur la collaboration, la création d'une entité bureaucratique du gouvernement nommée « Régie des services de soin commun du Manitoba » entraînant l'augmentation du nombre de postes de cadres supérieurs dans le domaine de la santé de même que le congédiement de deux consultants en allaitement, de deux ludothérapeutes qui traitent les patients souffrant de troubles mentaux et de deux audiologistes;
- i) ne se soit pas engagé à améliorer les conditions liées aux logements supervisés, à la vie autonome ainsi qu'aux centres de soins palliatifs et personnels ni à revenir sur la décision d'augmenter les frais relatifs aux programmes de soins de santé pour les aînés;
- j) ne se soit pas engagé à tenir compte des commentaires émis par la communauté et les employés ni à obtenir des résultats fondés sur la preuve dans le cadre des changements à apporter aux soins de santé, à réduire les frais d'ambulance de 50 % cette année ni à faire en sorte que les pompes à insuline et les appareils auditifs soient couverts par le régime d'assurance-maladie;
- k) ne se soit pas engagé à mettre en place une stratégie de lutte contre les dépendances pour faire face à la crise croissante des méthamphétamines et des opioïdes au Manitoba ni à mettre en œuvre les recommandations présentées dans le rapport de 2016 du caucus libéral portant sur la santé du cerveau;

- l) ne se soit pas engagé à revenir sur la décision de n'autoriser que de grands détaillants situés à l'extérieur de la province à vendre le cannabis au Manitoba;
- m) ne se soit pas engagé à annuler la décision qui consiste à éliminer le financement alloué au programme John Howard de mises en liberté sous caution en résidence;
- n) ne se soit pas engagé à annuler la décision de s'appuyer en grande partie sur le secteur privé pour financer les bourses octroyées aux étudiants et de mettre fin au remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité;
- o) ne se soit pas engagé à financer la construction de la piste d'atterrissage de Wasagamack;
- p) ne se soit pas engagé à donner une compensation équitable aux propriétaires de taxis;
- q) ne se soit pas engagé à mettre fin à la récupération des allocations spéciales offertes à l'égard des enfants placés sous la garde des services à l'enfant et à la famille, particulièrement ceux qui sont placés auprès de familles ou d'individus dont les services ne sont pas rémunérés;
- r) ne se soit pas engagé à reconnaître le rôle des producteurs agricoles et à les appuyer pour réduire l'empreinte carbone du Manitoba;
- s) ne se soit pas engagé à interdire aux députés qui sont propriétaires d'entreprises agricoles ou qui ont des investissements dans de telles entreprises de voter sur la taxe sur le carbone;
- t) ne se soit pas engagé à employer des outils plus fiables pour sonder l'opinion des Manitobains;
- u) ne se soit pas engagé à moderniser les systèmes technologiques désuets utilisés par les ministères provinciaux;
- v) ne se soit pas engagé à inclure dans l'examen du système de justice l'influence que peuvent avoir les maladies mentales et les dépendances sur la criminalité ni à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie provinciale de prévention du suicide;
- w) ne se soit pas engagé à revenir sur la décision qui consiste à imposer des frais aux personnes qui présentent des demandes d'immigration dans le cadre du programme Candidats du Manitoba;
- x) ne se soit pas engagé à construire rapidement un réseau routier reliant les collectivités situées sur le côté est du lac Winnipeg;
- y) ne se soit pas engagé à faire face aux besoins urgents des Premières nations en matière de logement ni à élaborer des protocoles de gestion des urgences pour les collectivités nordiques ou éloignées;
- z) ne se soit pas engagé à mettre en œuvre, de concert avec les Premières nations et les Métis du Manitoba, une stratégie visant à améliorer l'alimentation et à réduire le diabète dans notre province;

- aa) ne se soit pas engagé à élaborer des stratégies en vue de travailler avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que toutes les collectivités des Premières nations aient un accès accru à de meilleurs services, y compris des postes de soins infirmiers, des soins de santé, de l'eau courante potable, une connexion téléphonique et Internet, des enseignants ainsi que des transports routiers et aériens;
- bb) ne se soit pas engagé à respecter les promesses énoncées dans le discours du trône de 2016 portant sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie provinciale en matière de logement, la mise en place d'un cadre d'autoréglementation pour les paramédicaux de la province, la modernisation des lois en matière de conflits d'intérêts et la prise en considération de la recommandation d'Objectif Nord voulant que le cadre de travail sur l'obligation de consulter les collectivités autochtones soit publié et modernisé;
- cc) ne se soit pas engagé à tenir ses promesses électorales voulant qu'il appuie les zones urbaines de développement économique autochtone, qu'il augmente le crédit d'impôt personnel au niveau de la moyenne nationale, qu'il accélère l'ajout de 1 200 lits dans des foyers de soins personnels, qu'il ouvre une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux, qu'il élabore une stratégie pour les maladies mentales et les dépendances et qu'il travaille de manière positive et respectueuse avec les collectivités et les peuples autochtones.

(M. le *ministre* FIELDING — 5 minutes)

#### **DEUXIÈME LECTURE**

M. le *ministre* PEDERSEN

(N° 3) — Loi sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien (modification de la Loi sur la mobilité de la main-d'œuvre et de la Loi sur les professions de la santé réglementées)/The Canadian Free Trade Agreement Implementation Act (Labour Mobility Act and Regulated Health Professions Act Amended)

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON

(N° 4) — Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative (adhésion à un autre parti)/The Legislative Assembly Amendment Act (Member Changing Parties)

6

# FEUILLETON DES AVIS

#### AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

#### **PROPOSITIONS**

M. MICKLEFIELD — Respect de l'engagement pris par le gouvernement fédéral en vue d'accorder, dans le cadre de son quota de réinstallation, la priorité aux Yézidis victimes d'esclavage sexuel et d'abus de la part de l'État islamique

#### 2. Attendu:

que les Yézidis sont victimes d'un génocide, comme l'a reconnu le gouvernement fédéral le 25 octobre 2016;

que les filles et les femmes yézidies ont été tout particulièrement ciblées et qu'elles ont été détenues à titre d'esclaves sexuelles par l'État islamique, souvent après avoir vu leur mari, leurs frères et leur père se faire tuer pour faciliter leur enlèvement;

qu'aujourd'hui encore, de nombreuses jeunes femmes et filles demeurent réduites à ce type d'esclavage;

qu'on rapporte que jusqu'à 60 filles et femmes se suicident chaque mois dans ces conditions;

que de nombreux Yézidis vivent toujours dans des camps et qu'ils sont contraints à survivre sans aide:

que l'une des plus importantes communautés yézidies au Canada se trouve à Winnipeg et qu'elle attend avec impatience l'arrivée de filles et de femmes qui ont pu échapper à cette effroyable réalité;

que le 25 octobre 2016, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion visant à faire venir 1 200 Yézidis au Canada dans un délai d'un an;

que le gouvernement fédéral n'a pas respecté son engagement à faire venir ces réfugiés au Canada,

il est proposé l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à respecter ses engagements et à accorder, dans le cadre de son quota de réinstallation, la priorité aux Yézidis victimes d'esclavage sexuel et d'abus de la part de l'État islamique.

7